

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LOGEMENT

Arrêté du 15 mars 2021 délivrant l'agrément d'observatoire local des loyers à l'Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP)

NOR : [LOGL2106777A](#)

Par arrêté de la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, en date du 15 mars 2021, l'Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) est agréée en tant qu'observatoire local des loyers pour le périmètre géographique d'observation comprenant les 84 communes suivantes : Ahetze, Aïcirits-Camou-Suhast, Ainhoa, Amendeuix-Oneix, Anglet, Arbérats-Sillègue, Arbonne, Arbouet-Sussaute, Arcangues, Ascain, Ascarat, Ayherre, Bardos, Bassussarry, Bayonne, Béhasque-Lapiste, Berrogain-Laruns, Beyrie-sur-Joyeuse, Biarritz, Biarrotte, Biaudos, Bidarray, Bidart, Biriadou, Bonloc, Boucau, Briscous, Cambo-les-Bains, Caro, Charritte-de-Bas, Chéraute, Ciboure, Espelette, Espès-Undurein, Garindein, Garris, Gotein-Libarrenx, Guéthary, Guiche, Halsou, Hasparren, Hélette, Hendaye, Ispoure, Isturits, Itxassou, Jatxou, La Bastide-Clairence, Labenne, Lahonce, Larressore, Lichos, Louhossoa, Luxe-Sumberraute, Macaye, Mauléon-Licharre, Mendionde, Mouguerre, Ondres, Orx, Saint-André-de-Seignanx, Saint-Barthélemy, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Esteben, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Laurent-de-Gosse, Saint-Martin-d'Arberoue, Saint-Martin-de-Hinx, Saint-Martin-de-Seignanx, Saint-Palais, Saint-Pée-sur-Nivelle, Saint-Pierre-d'Irube, Sare, Souraïde, Tarnos, Uhart-Cize, Urcuit, Urrugne, Urt, Ustaritz, Villefranque, Viodos-Abense-de-Bas.